

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Bernard Cayen et tenue le mardi 6 décembre 2016, à 20h, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175, route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT : Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire d'assemblée.

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Monique Mercier, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sous la présidence de Monsieur Bernard Cayen, la séance est ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9371

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9372

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'APPROUVER le procès-verbal de la session ordinaire du 1er novembre 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9373

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 7 décembre 2016 totalise 330 879.43\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	102 490.71\$
Comptes payés :	198 382.58\$
Salaires :	30 006.14\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	1 340.18\$
- élus :	87.19\$
Chèque ou prélèvement annulé :	7613

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9374

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER le versement des subventions suivantes:

- Bourses de la relève (2017) 500\$
- Réseau petit pas – prêt de la salle communautaire

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* soit :

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no. 1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no. 2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no. 3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no. 4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no. 5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no. 6

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9375

ADOPTION DU CALENDRIER DE SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter par résolution le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil, qui se tiendront tous les premiers mardi de chaque mois à 19h, sauf pour le mois de janvier et novembre, tel que décrit au tableau suivant;

Mardi 10 janvier	Mardi 7 février	Mardi 7 mars
Mardi 4 avril	Mardi 2 mai	Mardi 6 juin
Mardi 4 juillet	Mardi 1er août	Mardi 5 septembre
Mardi 3 octobre	Mardi 14 novembre	Mardi 5 décembre

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9376

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la FQM depuis un bon nombre d'années;

CONSIDÉRANT les avantages d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités, tels que le fonds de défense des intérêts des municipalités, le congrès annuel, les programmes de formation et la représentation des municipalités auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise les services de la FQM dans sa gestion quotidienne comme source d'information;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

DE RENOUVELER l'adhésion à la Fédération des municipalités du Québec de 1 596.59\$ plus les taxes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9377

DÉLÉGATION DE POUVOIR ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'un candidat pour combler le poste d'inspecteur municipal;

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de former un comité de sélection pour ce poste qui est présentement dépourvu de son titulaire;
- CONSIDÉRANT QUE** les procédures d'embauche seront respectées même si les besoins demandent que ce soit fait dans les meilleurs délais;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de déléguer le pouvoir d'embauche au directeur général afin que le poste soit comblé dans les meilleurs délais;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- QUE** le comité de sélection soit formé du directeur général, M. Henri-Claude Gagnon, de Madame la conseillère Diane Marenger, de Monsieur le conseiller Denis Brazeau et d'un professionnel s'il y a lieu.
- DE DÉLÉGUER** au directeur général et secrétaire-trésorier, M. Henri-Claude Gagnon le pouvoir d'embaucher la personne recommandée par le comité de sélection et qui répondra aux critères de sélection de la municipalité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9378

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 540-ADM-2016 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

- CONSIDÉRANT QU'** un règlement doit être adopté concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2017;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné le 1er novembre 2016;
- CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;
- CONSIDÉRANT** la présentation faite par le maire concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :
- D'ADOPTER** le règlement numéro 540-ADM-2016 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2017, après avoir renoncé à sa lecture.

COPIE DU RÈGLEMENT SE TROUVANT DANS LE LIVRE DES RÈGLEMENTS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9379

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dans sa résolution 2016-09-CMD9314 lançait un appel d'offres sur le SEAO pour l'achat d'une niveleuse neuve;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé dans les délais requis des soumissions et que chacune d'elle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont :

Nortrax Québec Inc.	371 672\$ avant taxes
Hewitt Equipement Ltée	379 200\$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une niveleuse neuve à Nortrax Québec Inc pour la somme de 371 672\$ taxes en sus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9380

APPEL D'OFFRES POUR UN CRÉDIT-BAIL POUR L'ACHAT DE LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire financer l'achat de la niveleuse neuve en partie par ses surplus cumulés soit 250 000\$;

CONSIDÉRANT QU' une partie du financement provient d'un emprunt au fonds de roulement soit 50 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire compléter le financement de la niveleuse par crédit-bail sur cinq ans;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation :

DE LANCER un appel d'offres dans le but d'obtenir le solde du financement au meilleur taux sur crédit-bail.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9381

BONIFICATION DE LA PRIME DE CHEF D'ÉQUIPE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE la contremaitre, pour une partie de la période hivernale, sera affectée à des tâches administratives seulement;

- CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement du service des travaux publics, il y a lieu de nommer un chef d'équipe afin de coordonner les travaux de déneigement;
- CONSIDÉRANT QU'** en période hivernale la coordination des opérations est très demandante;
- CONSIDÉRANT QU'** il y aurait lieu de bonifier la prime de responsabilité du chef d'équipe passant de 10% à 15% pour la période hivernale 2016/2017;
- EN CONSÉQUENCE,** Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Madeleine Aumond, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :
- DE BONIFIER** la prime de responsabilité à 15% en guise de compensation pour ses responsabilités accrues pour le bon fonctionnement du service des travaux publics au cours de la saison hivernale 2016/2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9382

DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ ET D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE VG (ASEC)

- CONSIDÉRANT QUE** l'association de solidarité et d'entraide communautaire Vallée-de-la-Gatineau désire présenter un projet dans le but d'instaurer une politique en salubrité afin d'améliorer la qualité des logements locatifs disponible dans la Vallée-de-la-Gatineau et de créer une association de locataires;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet aura une durée d'un an et qu'une fois réalisée ne demandera que très peu de temps aux municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet Loge-Ici ne demande aucun argent de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Délage a déjà un règlement sur la salubrité 517-URB-2012 et peut agir à titre de collaborateur;
- CONSIDÉRANT QUE** les étapes de ce projet seront constituées par des recherches terrain sur les réussites des politiques en logement et des associations de locataires dans différentes municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE** les élus seront rencontrés pour leur présenter ladite politique que l'association aura élaborée;
- EN CONSÉQUENCE,** Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage :

D'APPUYER l'ASEC dans leur demande de présenter un projet pour instaurer une nouvelle politique de salubrité afin d'améliorer la qualité des logements locatifs disponible dans la Vallée-de-la-Gatineau et de créer une association de locataires afin de garder ses citoyens dans la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9383

ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATEUR NO 354-65

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été adopté le 6 octobre 2015 sous le numéro 2015-10-CMD9040;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement modificateur no 354-65 modifiant le règlement de zonage 354 concernant la modification des usages dans la zone urbaine U-206 a été adopté le 3 novembre 2015 sous le numéro 2015-11-CMD9087;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 2016-07-CMD9262 autorisait l'inspectrice municipale à envoyer une mise en demeure au matricule 4938-02-5469 pour qui le processus de modification du règlement 354 avait été entamé;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu de nombreuses plaintes à l'égard de la propriété visée par cette modification au règlement 354;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Madame la conseillère Diane Marenger, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégage :

D'ABROGER le règlement modificateur 354-65 modifiant le règlement de zonage 354 concernant la modification des usages dans la zone urbaine U-206.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9384

ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATEUR NO 355-67

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG est en cours d'adoption ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de revoir la définition des normes de lotissement avant de faire une modification au règlement 355;

CONSIDÉRANT QUE notre conseiller juridique nous suggère d'attendre que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG soit adopté et qu'il est nécessaire de revoir la définition de la modification à apporter au règlement avant de procéder;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégage :

D'ABROGER le règlement modificateur no 355-67, modifiant le règlement de lotissement no 355, concernant les dispositions applicables pour un lotissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9385

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MATRICULE 5038-91-6338

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure pour le matricule 5038-91-6338 a été dûment remplie, les frais reliés acquittés et déposés au bureau municipal par M. Mathieu Galipeau Gauthier;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne la localisation d'un garage et d'un abri annexé existant qui sont implantés à l'intérieur des marges latérale et arrière, contrevenant ainsi au règlement de zonage numéro 354;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle est localisée à l'intérieur de la marge latérale autorisée contiguë à la propriété du 1, rue des Trembles, Déléage;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle est localisée à l'intérieur de la marge arrière autorisée contiguë à la propriété du 8-1A à 8-2B, rue des Pins, Déléage;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été transféré au CCU pour étude;

CONSIDÉRANT QUE l'application sans dérogation de la réglementation en matière de zonage causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété du terrain voisin connu sous le 1, rue des Trembles, Déléage;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété du terrain voisin connu sous le 8-1A à 8-2B, rue des Pins, Déléage;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi par le demandeur et qu'un permis municipal a été émis avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Hugo Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'AUTORISER la dérogation mineure qui aura pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire existant tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9386

AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' en l'absence de l'inspecteur municipal et de l'inspecteur municipal adjoint, il y a lieu de continuer les opérations courantes du département tel que la signature des permis;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'autoriser une personne à signer les documents d'urbanisme afin d'assurer un minimum de service au département d'urbanisme en attendant de pourvoir le poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Hugo Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents d'urbanisme en l'absence du personnel du département d'urbanisme.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9387

CORRECTION D'ERREUR CADASTRALE MATRICULE NO 4638-16-1979

CONSIDÉRANT QU' une erreur cadastrale existe sur le matricule 4638-16-1979 à l'intersection des rues Henri et Aqueduc nord;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ladite propriété détient des documents démontrant l'évidence de l'erreur cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme de la municipalité a fait des recherches et analyses sur cette propriété et constate effectivement l'erreur cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil recommande et appui le propriétaire afin de présenter à la firme d'arpenteur géomètre responsable de la réforme cadastrale une demande de correction;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

**DE RECOMMANDER
ET APPUYER**

le propriétaire du matricule no 4638-16-1979 de contacter la firme d'arpenteur responsable de la réforme cadastrale et de leur présenter une demande de correction cadastrale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9388

RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – COTISATION ANNUELLE ET SPÉCIALE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle et spéciale au réseau biblio de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle est de 4.46\$ per capita pour 2017 et que le nombre de citoyens de la municipalité qui servira à déterminer la cotisation sera publié dans la *Gazette officielle* de janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation spéciale pour le développement des collections locales est offerte sur une base volontaire pour l'année 2017 et que le montant est de 0.50\$ per capita;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Madeleine Aumond, appuyée par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

DE PAYER pour l'année 2017, la cotisation annuelle de 4.46\$ et la cotisation spéciale de 0.50\$ per capita tel qu'on le retrouve à la *Gazette officielle* de janvier 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9389

CLUB DE SKI ET DE PLANCHE VG – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau présente une demande de contribution pour le transport des enfants vers le centre de ski du Lac Ste-Marie chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime important de participer à réduire les coûts engendrés par la pratique du ski et de la planche pour les parents des jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il est important d'inciter nos jeunes à faire du sport et de profiter des installations que nous avons dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé :

DE CONTRIBUER financièrement au programme du club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 60\$ par inscription.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9390

CHGA – DEMANDE D'APPUI POUR AUGMENTER LA PUISSANCE ÉMETTRICE

CONSIDÉRANT QUE la puissance émettrice de la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) ne rejoint pas l'ensemble de la population de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et que dans certains secteurs, le signal est faible ou inexistant;

CONSIDÉRANT QUE la tour actuelle, située dans la municipalité de Blue Sea et datant des années 70, est désuète et ne répond plus aux exigences du Code du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) est le seul intervenant de première ligne en communication dans les situations d'urgence pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et ne possédant qu'un seul émetteur, elle est vulnérable en cas de panne;

CONSIDÉRANT QUE plus d'un million de véhicules transitent chaque année par le Parc la Vérendrye, et les TNO que ce soit pour le travail ou les loisirs et que présentement aucun média ne peut rejoindre ces gens advenant une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE pour ses raisons la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) l'autorisation d'augmenter les paramètres de sa puissance émettrice;

EN CONSÉQUENCE, Madame la conseillère Diane Marenger, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'APPUYER la Radio communautaire FM de la Haute-Gatineau (CHGA-FM) dans sa demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour l'augmentation des paramètres de sa puissance émettrice.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions du 1^{er} novembre 2016.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2016-12-CMD9391

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Diane Marenger, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de lever la présente séance ordinaire à 20h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2016-12-CDM9373, 9374, 9376, 9379, 9380, 9381, 9387, 9388.

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier